

RCS : LIBOURNE Code greffe : 3303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIBOURNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00173 Numéro SIREN : 495 008 898 Nom ou dénomination : AYL DISTRIBUTION
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/03/2019 sous le numéro de dépôt 1162

Désignation de l'entreprise : <u>S.A.R.L. AYL DISTRIBUTION</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>Rue de l'Industrie 33500 LIBOURNE</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>				
Numéro SIRET * <u>4 9 5 0 0 8 8 9 8 0 0 0 2 7</u>		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, <u>31/01/2018</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI	412 494	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ	300 560 28 141	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	164 865 7 952	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	14 973 10 897	
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	9 738 9 738	
TOTAL (II)		BJ	BK	949 621 480 398 469 223		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU	737 438 737 438	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	47 766 47 766	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	35 408 157 060	
		Autres créances (3)	BZ	CA	54 802 54 802	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
		Disponibilités	CF	CG	1 961 1 961	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	16 023 16 023	
		TOTAL (III)	CJ	CK	35 408 1 015 050	
		Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
Écarts de conversion actif * (VI)		CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	2 000 079 515 806 1 484 273		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2018

Désignation de l'entreprise S.A.R.L. AYL DISTRIBUTION

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 235 660.....)	DA	235 660
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	19 807
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	(21 949)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	271
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	233 790
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	140 965
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	203
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	993 621
	Dettes fiscales et sociales	DY	115 521
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	173
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 250 483
	Ecarts de conversion passif *	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 484 273
RENNVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
	{ Écart de réévaluation libre	ID	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 232 316
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	51 359

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. AYL DISTRIBUTION

Néant ☐ *

			Exercice N						
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	6 878 805	FB	56 605	FC	6 935 410	
	Production vendue	biens *	FD	2 940	FE		FF	2 940	
		services *	FG	15 660	FH		FI	15 660	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	6 897 405	FK	56 605	FL	6 954 010	
	Production stockée *						FM		
	Production immobilisée *						FN		
	Subventions d'exploitation						FO	4 539	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP	12 326	
	Autres produits (1) (11)						FQ	411	
		Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	6 971 285		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	5 830 140	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	(94 498)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	563 672	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	26 881	
	Salaires et traitements *						FY	486 715	
	Charges sociales (10)						FZ	110 201	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	16 309	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	19 117		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)						GE	8 742	
			Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	6 967 279	
							GG	4 006	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)								
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
			Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	7 019	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
			Total des charges financières (VI)				GU	7 019	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)									
								GV	(7 019)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)								GW	(3 013)

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		S.A.R.L. AYL DISTRIBUTION		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	290		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	4 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	4 290		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	1 005		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 005		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	3 285		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	6 975 574		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	6 975 303		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	271		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	30 128	
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	5 826	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
CSSION PRODUITS ELEMENTS D ACTIF			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
PRODUITS DIVERS					4 000		
FRANCHISE SUR SINISTRE			1 005				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N				
			Charges antérieures		Produits antérieurs		



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en Euros.

I – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun événement ayant une incidence significative sur les états financiers et leur comparabilité par rapport à l'exercice précédent n'est à mentionner sur l'exercice.

II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos 31 janvier 2018 ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016.

2. COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

L'entreprise bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI.

Le CICE est comptabilisé au crédit d'un sous compte 64 « charges de personnel », et s'élève pour l'exercice à 24 886 €.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts de reconstitution de leur fonds de roulement (100 %) :

3. CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Spécificité fonds de commerce :

- Information spécifique relatives à la 1^{ère} application des nouvelles règles sur l'amortissement ou la dépréciation des fonds commerciaux



Les règles d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux ont été modifiées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 suite à la transposition de la directive comptable européenne unique n°2013/34/UE du 26 juin 2013 – règlement ANC 2015-06.

- Application à cette entité

La société a considéré que le fonds commercial inscrit à l'actif avait une durée non limitée et à ce titre, il n'est pas amorti. Un test de dépréciation a été mis en œuvre pour s'assurer de l'absence de perte de valeur de l'actif inscrit dans les comptes. Le fonds commercial au bilan constitue un élément non dissociable du patrimoine de la société et son évaluation revient ainsi à évaluer l'entreprise dans sa globalité pour déterminer ensuite la part résiduelle à comparer avec la valeur nette comptable du fonds commercial figurant dans les comptes annuels, soit 412 494 Euros.

Au 31 janvier 2018, la valeur actuelle de l'entreprise a été déterminée, il ressort une valeur d'usage supérieure à la valeur nette comptable des actifs de la société.

Il n'y a donc pas lieu de comptabiliser une dépréciation du fonds commercial.

4. MODE ET METHODE D'EVALUATION

➤ Immobilisations Incorporelles et Corporelles

✓ Coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les frais d'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles sont comptabilisés directement en charges.

✓ Fonds de commerce

Seuls sont inscrits en fonds commercial les éléments incorporels acquis par l'entreprise. Ces éléments font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur actuelle est notablement inférieure à leur valeur nette comptable.

✓ Amortissements

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif ont des utilisations différentes (composants), ils font l'objet, s'ils sont significatifs, d'une comptabilisation séparée et d'un plan d'amortissement spécifique.

Toutefois, la société étant en dessous des seuils prévus par le décret 2005-1757 du 30 décembre 2005 (total bilan ≤ 3,65 M€ ; chiffre d'affaires ≤ 7,3 M€ ; effectif ≤ 50) et par mesure de simplification, l'amortissement économique pour dépréciation a été calculé sur la durée d'usage fiscale pour les immobilisations non décomposables.

➤ Stocks et en-cours

Le stock fait l'objet d'un inventaire physique détaillé au cours du mois de la clôture en complément d'inventaires tournants réguliers tout au long de l'exercice.

➤ Créances, Dettes et Liquidités

Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable.

Une provision est constatée lorsque la créance est âgée de 90 jours (délai anormal) ou si le client est passé en redressement judiciaire.



➤ Engagements en matière de retraite

Option retenue :

Conformément au choix laissé par le Code de Commerce, l'entreprise ne comptabilise pas ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite en provision pour risques et charges mais mentionne son évaluation en engagements hors bilan.

Méthode de calcul retenue :

Pour l'évaluation de ses engagements retraite, l'entreprise applique la recommandation 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 : Le champ d'application de cette recommandation et les traitements adoptés sont ceux de la norme IAS 19 «Méthode Rétrospective des unités de crédit projetées »(P.B.O)

P.B.O (Projected Benefit Obligation) : Représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalué en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de Turn-over et de survie.

Cette méthode retient comme base le salaire de fin de carrière.

Les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Le taux d'actualisation retenu au 31/01/2018 est de 1.37 %

Les engagements sont évalués pour un âge de départ à la retraite fixé à 65 ans et incluent les charges sociales.

➤ Engagements hors bilan

Un nantissement du fonds de commerce de la société a été réalisé en remplacement du nantissement des parts de la SARL AYL.

Cette formalité est destinée à garantir le prêt N° 19108 / 000465844 - 05 du CIC pour un montant initial de 460 600 € contracté pour l'acquisition des titres de Thomas.

Le montant des engagements en matière de retraite s'élève à 8 158 €



NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 412 494 €

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Deprec.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	412 494		412 494	
Fonds réévalué				
Fonds reçu en apport				
TOTAL	412 494		412 494	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 949 621 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	412 494			412 494
Immobilisations corporelles	547 507	11 266	31 384	527 388
Immobilisations financières	9 738			9 738
TOTAL	969 739	11 266	31 384	949 621

Amortissements et dépréciations d'actif = 480 398 €

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	495 473	16 309	31 384	480 398
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	495 473	16 309	31 384	480 398

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Fonds commercial	412 494	0	412 494	Non amortiss.
Agenc. construct° sol autr	328 701	300 560	28 141	de 5 à 15 ans
Inst.tech.mat.out.industr	17 518	12 779	4 739	3 ans
Matériel et outillage	155 298	152 085	3 213	de 1 à 15 ans
Aai divers	9 400	3 812	5 588	de 3 à 5 ans
Materiel de transport	6 255	4 002	2 254	3 ans
Mat.bureau & informatique	8 293	7 002	1 291	de 1 à 8 ans
Mobilier	1 923	157	1 766	10 ans
TOTAL	939 883	480 398	459 485	



Etat des créances = 273 032 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	9 738		9 738
Actif circulant & charges d'avance	263 294	263 294	
TOTAL	273 032	263 294	9 738

Dépréciations = 35 408 €

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	22 790	12 618			35 408
Comptes financiers					
TOTAL	22 790	12 618			35 408

Produits à recevoir par postes du bilan = 16 524 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	16 524
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	16 524

Charges constatées d'avance = 16 023 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 235 660 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	8043	29,30	235 660
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	8043	29,30	235 660

Etat des dettes = 1 250 483 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	140 965	122 798	18 167	
Dettes financières diverses	203	203		
Fournisseurs	993 621	993 621		
Dettes fiscales & sociales	115 521	115 521		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	173	173		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 250 483	1 232 316	18 167	

Charges à payer par postes du bilan = 183 261 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	115
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	114 659
Dettes fiscales & sociales	68 314
Autres dettes	
TOTAL	183 261



INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT-BAIL

Tableaux financiers relatifs aux crédits-baux en cours

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs		31 734		31 734
Montants de l'exercice		34 821		34 821
Sous-total		66 555		66 555

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus		34 160		34 160
Entre 1 et 5 ans		75 516		75 516
A plus de 5 ans				
Sous-total		109 676		109 676

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus				
Entre 1 et 5 ans				
A plus de 5 ans				
Sous-total				

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
TOTAL		176 231		176 231



DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 16 524 €

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Genedis avd pft(418200)	1 478
Genedis avd direct(418300)	15 046
TOTAL	16 524

Charges constatées d'avance = 16 023 €

Charges constatées d'avance	Montant
Avance charges diverses (486060)	16 023
TOTAL	16 023

Charges à payer = 183 261 €

Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit	Montant
Interets courus sur emp.e(168840)	115
TOTAL	115

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn fact non parvenues (408100)	35 349
Factures non parvenue aquilon(408110)	79 310
TOTAL	114 659

Dettes fiscales et sociales	Montant
Provisions congés payés(428200)	26 965
Provisions 13e mois(428300)	2 260
Remunération gérant(428610)	4 900
Charges sur 13 ^e mois(438100)	1 582
Charg. soc./prov cp(438200)	9 071
Rsi compte regroupe(438620)	103
Cet(448610)	9 366
Taxe apprentissage(448620)	2 853
Formation(448630)	4 504
Taxe enseigne(448655)	6 640
Taxe véhicule de ste(448670)	70
TOTAL	68 314

Autres dettes	Montant
Bons achats fidélité(419811)	173
TOTAL	173

AYL DISTRIBUTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 235 659,90 euros
Siège social : 181 Avenue Georges Pompidou
33500 LIBOURNE
495 008 898 RCS LIBOURNE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 JUILLET 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2018 s'élevant à 271,41 euros de la manière suivante :

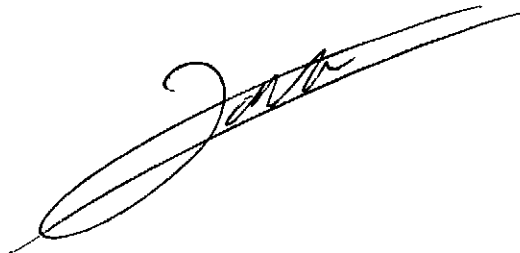
- La totalité du bénéfice de l'exercice, soit la somme de 271,41 euros, au compte « Report à nouveau » en vue de l'apurement partiel des pertes antérieures.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 juillet 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



3G AUDIT

Rue de la Blancherie
Aquilae - Immeuble Bistre
33370 Artigues-près-Bordeaux

Tél. 05 56 77 24 87
Fax. 05 56 77 24 88

info@3g-audit.fr
www.3g-gadras.fr

S.A.R.L. AYL DISTRIBUTION

181, AVENUE GEORGES POMPIDOU

33500 LIBOURNE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31/01/2018

3G AUDIT

Société de commissariat
aux comptes

Inscrite sur la liste nationale
des commissaires aux comptes

Rattachée à la Compagnie Régionale
de Bordeaux

SARL au capital
de 30 000 euros
RCS 480 258 342 Bordeaux



S.A.R.L. AYL DISTRIBUTION
181, avenue Georges Pompidou
33500 Libourne
Capital social : 235.659€

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/01/2018

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AYL DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 31/01/2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 02/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Artigues-près-Bordeaux le 13 juillet 2018

3G AUDIT représentée par

Victor Louis CANO

Commissaire aux Comptes

**Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes
rattaché à la CRCC de Bordeaux**

Annexe 1

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
 - Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
 - Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
 - Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
 - Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
-



BILAN ACTIF

Présenté en Euros

	31/01/2018 (12 mois)			31/01/2017 (12 mois)
	Brut	Amort.Déprect°.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial	412 494		412 494	412 494
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Avances & acomptes sur immo. Incorpor.				
Terrains				
Constructions	328 701	300 560	28 141	35 269
Installations tech., matériel et outillage indus.	172 817	164 865	7 952	9 166
Autres immobilisations corporelles	25 871	14 973	10 897	7 599
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participat° évaluées selon mise en équival.				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	9 738		9 738	9 738
ACTIF IMMOBILISE	949 621	480 398	469 223	474 266
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	737 438		737 438	642 939
Avances & acomptes versés sur commandes	47 766		47 766	52 239
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	192 468	35 408	157 060	137 699
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				787
Organismes sociaux				
Etat, impôts sur les bénéfices	26 713		26 713	22 150
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	26 952		26 952	17 907
Autres	1 137		1 137	1 839
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 961		1 961	4 823
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	16 023		16 023	16 211
ACTIF CIRCULANT	1 050 458	35 408	1 015 050	896 593
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 000 079	515 806	1 484 273	1 370 859



BILAN PASSIF

Présenté en Euros

	31/01/2018 (12 mois)	31/01/2017 (12 mois)
Capital social ou individuel	235 660	235 660
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	19 807	19 807
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-21 949	-21 091
RESULTAT DE L'EXERCICE	271	-857
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	233 790	233 518
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	89 606	158 913
Découverts, concours bancaires	51 359	66 863
Emprunts et dettes financières diverses		
Associés	203	203
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	993 621	815 053
Personnel	57 506	48 573
Organismes sociaux	34 293	25 386
Etat, impôts sur les bénéfices		
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	289	1 639
Etat, obligations cautionnées		
Autres impôts, taxes et assimilés	23 433	20 542
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	173	167
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	1 250 483	1 137 341
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 484 273	1 370 859



COMPTE DE RESULTAT

Présenté en Euros

RUBRIQUES	France	Export	31/01/2018 (12 mois)	31/01/2017 (12 mois)
Ventes de marchandises	6 935 410		6 935 410	6 391 270
Production vendue biens	2 940		2 940	
Production vendue services	15 660		15 660	13 757
Chiffres d'affaires Nets	6 954 010		6 954 010	6 405 027
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues			4 539	3 539
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			12 326	24 515
Autres produits			411	150
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			6 971 285	6 433 231
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			5 830 140	5 295 727
Variation de stock (marchandises)			-94 498	-33 858
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			563 672	563 618
Impôts, taxes et versements assimilés			26 881	23 229
Salaires et traitements			486 715	451 221
Charges sociales			110 201	93 555
Dotations aux amortissements sur immobilisations			16 309	17 149
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			19 117	2 832
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			8 742	8 771
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			6 967 279	6 422 245
RESULTAT EXPLOITATION			4 006	10 986
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS				
Dotations financières aux amortissements et provisions				948
Intérêts et charges assimilées			7 019	9 157
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			7 019	10 105
RESULTAT FINANCIER			-7 019	-10 105
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			-3 013	882

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes



COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Présenté en Euros

RUBRIQUES	31/01/2018 (12 mois)	31/01/2017 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	290	123
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 000	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 290	123
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 005	1 862
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 005	1 862
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 285	-1 739
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	6 975 574	6 433 354
TOTAL DES CHARGES	6 975 303	6 434 212
RESULTAT NET	271	-857
Dont Crédit-bail mobilier	30 128	5 054
Dont Crédit-bail immobilier		

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en Euros.

I – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun événement ayant une incidence significative sur les états financiers et leur comparabilité par rapport à l'exercice précédent n'est à mentionner sur l'exercice.

II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos 31 janvier 2018 ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016.

2. COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

L'entreprise bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI.

Le CICE est comptabilisé au crédit d'un sous compte 64 « charges de personnel », et s'élève pour l'exercice à 24 886 €.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts de reconstitution de leur fonds de roulement (100 %) :

3. CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Spécificité fonds de commerce :

- Information spécifique relatives à la 1ère application des nouvelles règles sur l'amortissement ou la dépréciation des fonds commerciaux



Les règles d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux ont été modifiées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 suite à la transposition de la directive comptable européenne unique n°2013/34/UE du 26 juin 2013 – règlement ANC 2015-06.

- Application à cette entité

La société a considéré que le fonds commercial inscrit à l'actif avait une durée non limitée et à ce titre, il n'est pas amorti. Un test de dépréciation a été mis en œuvre pour s'assurer de l'absence de perte de valeur de l'actif inscrit dans les comptes. Le fonds commercial au bilan constitue un élément non dissociable du patrimoine de la société et son évaluation revient ainsi à évaluer l'entreprise dans sa globalité pour déterminer ensuite la part résiduelle à comparer avec la valeur nette comptable du fonds commercial figurant dans les comptes annuels, soit 412 494 Euros.

Au 31 janvier 2018, la valeur actuelle de l'entreprise a été déterminée, il ressort une valeur d'usage supérieure à la valeur nette comptable des actifs de la société.

Il n'y a donc pas lieu de comptabiliser une dépréciation du fonds commercial.

4. MODE ET METHODE D'EVALUATION

➤ Immobilisations Incorporelles et Corporelles

✓ Coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les frais d'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles sont comptabilisés directement en charges.

✓ Fonds de commerce

Seuls sont inscrits en fonds commercial les éléments incorporels acquis par l'entreprise. Ces éléments font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur actuelle est notablement inférieure à leur valeur nette comptable.

✓ Amortissements

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif ont des utilisations différentes (composants), ils font l'objet, s'ils sont significatifs, d'une comptabilisation séparée et d'un plan d'amortissement spécifique.

Toutefois, la société étant en dessous des seuils prévus par le décret 2005-1757 du 30 décembre 2005 (total bilan ≤ 3,65 M€ ; chiffre d'affaires ≤ 7,3 M€ ; effectif ≤ 50) et par mesure de simplification, l'amortissement économique pour dépréciation a été calculé sur la durée d'usage fiscale pour les immobilisations non décomposables.

➤ Stocks et en-cours

Le stock fait l'objet d'un inventaire physique détaillé au cours du mois de la clôture en complément d'inventaires tournants réguliers tout au long de l'exercice.

➤ Créances, Dettes et Liquidités

Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable.

Une provision est constatée lorsque la créance est âgée de 90 jours (délai anormal) ou si le client est passé en redressement judiciaire.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes



➤ Engagements en matière de retraite

Option retenue :

Conformément au choix laissé par le Code de Commerce, l'entreprise ne comptabilise pas ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite en provision pour risques et charges mais mentionne son évaluation en engagements hors bilan.

Méthode de calcul retenue :

Pour l'évaluation de ses engagements retraite, l'entreprise applique la recommandation 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 : Le champ d'application de cette recommandation et les traitements adoptés sont ceux de la norme IAS 19 «Méthode Rétrospective des unités de crédit projetées »(P.B.O)

P.B.O (Projected Benefit Obligation) : Représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalué en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de Turn-over et de survie.

Cette méthode retient comme base le salaire de fin de carrière.

Les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Le taux d'actualisation retenu au 31/01/2018 est de 1.37 %

Les engagements sont évalués pour un âge de départ à la retraite fixé à 65 ans et incluent les charges sociales.

➤ Engagements hors bilan

Un nantissement du fonds de commerce de la société a été réalisé en remplacement du nantissement des parts de la SARL AYL.

Cette formalité est destinée à garantir le prêt N° 19108 / 000465844 - 05 du CIC pour un montant initial de 460 600 € contracté pour l'acquisition des titres de Thomas.

Le montant des engagements en matière de retraite s'élève à 8 158 €

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes



NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 412 494 €

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Deprec.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	412 494		412 494	
Fonds réévalué				
Fonds reçu en apport				
TOTAL	412 494		412 494	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 949 621 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	412 494			412 494
Immobilisations corporelles	547 507	11 266	31 384	527 388
Immobilisations financières	9 738			9 738
TOTAL	969 739	11 266	31 384	949 621

Amortissements et dépréciations d'actif = 480 398 €

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	495 473	16 309	31 384	480 398
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	495 473	16 309	31 384	480 398

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Fonds commercial	412 494	0	412 494	Non amortiss.
Agenc. construct° sol autr	328 701	300 560	28 141	de 5 à 15 ans
Inst.tech.mat.out.industr	17 518	12 779	4 739	3 ans
Matériel et outillage	155 298	152 085	3 213	de 1 à 15 ans
Aai divers	9 400	3 812	5 588	de 3 à 5 ans
Materiel de transport	6 255	4 002	2 254	3 ans
Mat.bureau & informatique	8 293	7 002	1 291	de 1 à 8 ans
Mobilier	1 923	157	1 766	10 ans
TOTAL	939 883	480 398	459 485	

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes



Etat des créances = 273 032 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	9 738		9 738
Actif circulant & charges d'avance	263 294	263 294	
TOTAL	273 032	263 294	9 738

Dépréciations = 35 408 €

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	22 790	12 618			35 408
Comptes financiers					
TOTAL	22 790	12 618			35 408

Produits à recevoir par postes du bilan = 16 524 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	16 524
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	16 524

Charges constatées d'avance = 16 023 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes



NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 235 660 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	8043	29,30	235 660
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	8043	29,30	235 660

Etat des dettes = 1 250 483 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	140 965	122 798	18 167	
Dettes financières diverses	203	203		
Fournisseurs	993 621	993 621		
Dettes fiscales & sociales	115 521	115 521		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	173	173		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 250 483	1 232 316	18 167	

Charges à payer par postes du bilan = 183 261 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	115
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	114 659
Dettes fiscales & sociales	68 314
Autres dettes	
TOTAL	183 261

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes



INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT-BAIL

Tableaux financiers relatifs aux crédits-baux en cours

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs		31 734		31 734
Montants de l'exercice		34 821		34 821
Sous-total		66 555		66 555

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus		34 160		34 160
Entre 1 et 5 ans		75 516		75 516
A plus de 5 ans				
Sous-total		109 676		109 676

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus				
Entre 1 et 5 ans				
A plus de 5 ans				
Sous-total				

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
TOTAL		176 231		176 231

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes



DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 16 524 €

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Genedis avd pft(418200)	1 478
Genedis avd direct(418300)	15 046
TOTAL	16 524

Charges constatées d'avance = 16 023 €

Charges constatées d'avance	Montant
Avance charges diverses (486060)	16 023
TOTAL	16 023

Charges à payer = 183 261 €

Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit	Montant
Interets courus sur emp.e(168840)	115
TOTAL	115

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn fact non parvenues (408100)	35 349
Factures non parvenue aquilon(408110)	79 310
TOTAL	114 659

Dettes fiscales et sociales	Montant
Provisions congés payés(428200)	26 965
Provisions 13e mois(428300)	2 260
Remunération gérant(428610)	4 900
Charges sur 13 ^e mois(438100)	1 582
Charg. soc./prov cp(438200)	9 071
Rsi compte regroupe(438620)	103
Cet(448610)	9 366
Taxe apprentissage(448620)	2 853
Formation(448630)	4 504
Taxe enseigne(448655)	6 640
Taxe véhicule de ste(448670)	70
TOTAL	68 314

Autres dettes	Montant
Bons achats fidélité(419811)	173
TOTAL	173

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes